



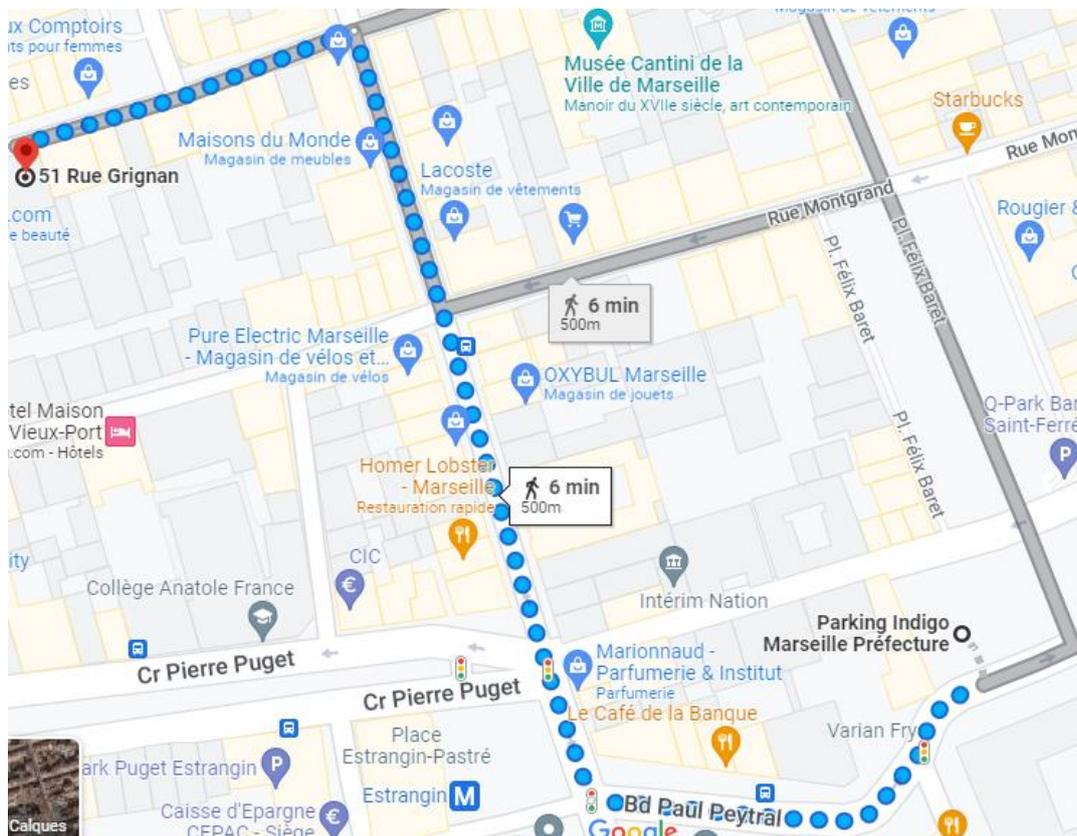
ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 07 octobre 2022

Cher membre,

Vous êtes convoqué à nos Assemblées générales ordinaire et extraordinaire, le vendredi 07 octobre 2022 à 13 heures, à :

LA MAISON DE L'AVOCAT

**51 rue Grignan
13006 MARSEILLE**



Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

- 1) Propos d'accueil du président Alain Dulac
- 2) Rapport moral du secrétaire général René Mifsud et vote
- 3) Rapport financier du trésorier Claude Ielpo et vote
- 4) Cotisation 2022/2023, suppression du droit d'entrée
- 5) Questions diverses : l'ordre du jour étant chargé, elles devront être formulées préalablement par écrit.

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

Projet de résolution concernant la proposition de modification des statuts relative au Titre III Administration, Article 9 Organes, Article 9-1 Conseil d'administration

- Modification des paragraphes 4 et 5 de l'article 9-1 selon les termes suivants :

La durée des fonctions des administrateurs élus est de 3 ans (au lieu de 2 ans actuellement), renouvelables 3 fois (au lieu de 2 fois actuellement). Celle du Président est de 3 ans (au lieu de 2 ans actuellement). Ces nouvelles dispositions seront applicables aux administrateurs désignés lors de l'AG du 17/09/2021 portant ainsi la fin de leur mandat à l'AG de 2024.

Questions diverses : l'ordre du jour étant chargé, elles devront être formulées préalablement par écrit.

Je profite de la présente convocation pour vous rappeler que ce même jour 07 octobre 2022 à partir de 15 heures, se tiendra à la Maison de l'avocat, le colloque organisé par notre Compagnie, ayant pour thème :

LA PERTE DE CHANCE

Venez rejoindre les membres du conseil d'administration à 11 h 30 au Café de la banque 24 Bld Paul Peytral – 13006 MARSEILLE pour un déjeuner (offert par la Compagnie).

Alain DULAC

Président